

# **DES POUVOIRS DANS LES VILLES D'AL-ANDALUS : DU POUVOIR POLITIQUE AUX INTENTIONS CITADINES (IV<sup>e</sup>/X<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> SIÈCLES)**

Christine MAZZOLI-GUINTARD

Université de Nantes, UMR 5648-Lyon II & UMR 8084-Paris I-IV

BIBLID [1133-8571] 10 (2002-2003) 129-151

**Resumen:** En las ciudades de al-Andalus, la omnipresencia del poder se manifiesta en formas arquitectónicas y en hechos y gestos del *sultán* que indican el dominio que ejerce sobre la ciudad. Sin embargo, la omnipresencia del poder político no debe ocultar la existencia, en la ciudad, de otras fuerzas que obran al margen de las autoridades; emanen de los ciudadanos y toman la forma de intervenciones de éstos en la gestión de su ciudad.

**Palabras clave:** Ciudad. *Madīna*. Poder. Gestión urbana.

**Abstract:** In the towns of al-Andalus, the omnipresence of the authority appears in architectonic forms and in some acts and gestures of the *sultan* which indicate his influence over the town. But this omnipresence of the authority does not must disguise the existence of others forces in the town; these forces emanate from townsmen and townswomen and appear as interventions of them in the urban organization.

**Key words:** Town. *Madīna*. Authority. Townsmen. Urban Organization.

Al-Rāzī rapporte ainsi la mise en place d'une citadelle à Talavera, dans la première moitié du IV<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> siècle : « l'émir des croyants, <sup>6</sup>Abd al-Rahmān, fils de Muḥammad, ordonna la construction d'une citadelle qui servirait de résidence aux gouverneurs<sup>(1)</sup> ». Cet épisode illustre bien l'un des stéréotypes classiques du monde

urbain arabo-musulman médiéval, l'omniprésence et l'omnipotence de l'autorité politique, qui gère la ville et décide pour elle. Mais au-delà de l'évidente présence du pouvoir du *sultān* dans la ville, on ne peut manquer de s'interroger sur les hommes appelés à œuvrer à la bâtisse : sont-ils passivement dominés par le pouvoir cordouan, extérieur à la ville et imposé sur elle, ou disposent-ils d'une certaine capacité d'organisation ? Autrement dit, émanent-elles des intentions citadines des hommes qui peuplent les villes d'al-Andalus ?

Avant de s'interroger sur les forces en présence dans les villes d'al-Andalus, il faut rappeler, au préalable, ce qu'on entend par monde urbain *andalusí* et par 'pouvoirs' présents dans la ville, comme il faut signaler quelles sources peuvent être interrogées sur ces pouvoirs urbains. L'entité arabo-islamique d'al-Andalus, communément admise<sup>(2)</sup>, permet d'intégrer pleinement les villes d'al-Andalus dans le monde urbain arabo-musulman médiéval ; J.-C. Garcin a posé, de celui-ci, la définition conventionnelle suivante : la ville est identifiable par la présence de 'signes urbains', « siège d'une autorité exerçant le pouvoir politique ou le maintien de l'ordre ; minimum d'infrastructures permettant la vie de populations rassemblées ; lieux où s'exerce le travail artisanal et lieux d'échanges, multiples ou uniques ; lieux de culte pouvant relever de confessions différentes ; résidences particulières, traduisant une différenciation sociale, se distinguant des autres constructions par leur taille ou leur luxe<sup>(3)</sup> ». Cette définition rappelée, il reste à situer la ville d'al-Andalus dans le temps, c'est-à-dire dans le processus d'urbanisation, et à évoquer deux clichés qui servent, encore trop souvent, à l'évoquer. Trois temps forts articulent le processus d'urbanisation en al-Andalus<sup>(4)</sup> : le temps des fondations et des consolidations urbaines, entre la naissance de Murcie (209/825) et celle de Madīnat al-Zahrā' (324/936), est marqué par la consolidation des cités antiques et par la fondation de villes nouvelles, comme Madrid, Calatayud ou Huesca. Ces fondations au caractère militaire marqué changent de nature en

(1) Al-Rāzī, *Description de l'Espagne*, éd. É. Lévi-Provençal, *Al-Andalus*, XVIII (1953), 82.

(2) M<sup>a</sup> J. Viguera Molins, « Al-Andalus: de Omeyas a Almohades », *La Historia medieval en España, un balance historiográfico (1968-1998)*, XXV semana de estudios medievales (Estella 14-18 de julio de 1998), Pamplona, 1999, 51-147.

(3) J.-C. Garcin et al., *États, sociétés et cultures du monde musulman médiéval X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, t. 2 : *sociétés et cultures*, Paris, 2000, 129. Selon les cas, les sources informent de manière inégale sur ces signes urbains.

(4) C. Mazzoli-Guintard, *Villes d'al-Andalus*, Rennes, 1996, 157-200.

324/936 avec la création de la ville palatine de Madīnat al-Zahrā', qui ne répond plus à une nécessité militaire, mais vient renforcer le prestige de la dynastie au pouvoir. S'ouvre dès lors la deuxième phase de l'histoire urbaine *andalusi*, celle de la ville triomphante : apogée de l'histoire urbaine, ces presque deux siècles qui vont de 324/936 à la fin de l'époque des *taifas* (fin V<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècle-début VI<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> siècle), sont marqués par la puissance de la Cordoue califale, mégapole de l'Occident, par le développement des villes portuaires comme Tortosa ou Almería, par l'apparition de faubourgs autour des villes restaurées ou nées à l'époque précédente. Au V<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècle, les capitales des royaumes de *taifas* sont chantées par les poètes pour les fastes de la vie palatine, tandis que s'achève la période des fondations urbaines, les souverains de *taifas* se bornant à développer les palais périurbains, agrandir les citadelles et doter leur capitale des infrastructures indispensables<sup>(5)</sup>. À partir de la chute des *taifas*, s'ouvre le troisième et dernier temps de l'histoire urbaine, où alternent temps de crises et brillantes consolidations : Almería sort avec difficulté de la conquête chrétienne du milieu du VI<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> siècle, alors que Séville se dote d'une nouvelle et vaste enceinte et d'une nouvelle grande-mosquée (565/1170-579/1184) et tandis que se développent à Grenade les riches constructions de l'Alhambra, à partir du dernier quart du VII<sup>e</sup>/XIII<sup>e</sup> siècle, sous Muḥammad II (671/1273-701/1302), et plus encore au VIII<sup>e</sup>/XIV<sup>e</sup> siècle. L'époque des dynasties africaines est marquée par l'attitude offensive des royaumes chrétiens et leur progression vers le sud de la péninsule, ce qui se traduit en al-Andalus par une politique de fortification, dont témoignent les enceintes urbaines de Séville, Niebla, Cáceres, Mértola, ou encore Gibraltar. A l'époque naṣride, la guerre semble être à l'origine de certains faubourgs, à Grenade ou à Ronda, tandis que se poursuit le développement des fortifications : les portes de la citadelle atteignent une monumentalité et une complexité inconnues jusqu'alors, dont la Porte de la Justice de l'Alhambra reste le paradigme ; de l'adaptation à la poliorcétique naissent la nouvelle enceinte d'Algeciras, al-Binya<sup>(6)</sup>, ou la fortification du Gibralfaro à

(5) Seule pourrait être considérée comme fondation urbaine des rois de *taifas*, Grenade : attribuée aux Zīrides, elle consiste en un déplacement de population depuis l'ancien site d'Elvira, vers le site de l'actuelle Grenade, où est attesté un important noyau de peuplement à l'époque ibéro-romaine et un autre, résiduel, pour les I<sup>e</sup>/VI<sup>e</sup>-V<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècles (A. Malpica Cuello, *Poblamiento y castillos en Granada*, Granada, 1996, 56).

(6) A. Torremocha Silva, I. Navarro Luengo et J. B. Salado Escaño, *Al-Binya, la ciudad palatina merini de Algeciras*, Algeciras, 1999.

Málaga. Enfin, la capitale du royaume naṣride apparaît comme la ville achevée : y apparaissent deux structures nouvelles pour le monde urbain d'al-Andalus, la *madrasa* (749/1349)<sup>(7)</sup> et le *maristān* (766/1365-768/1367), tandis que l'Alhambra, à l'origine simple citadelle, est devenue une véritable ville au-dessus de la ville<sup>(8)</sup>. Le monde urbain d'al-Andalus peut donc être évoqué commodément à partir du IV<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> siècle, et plus encore à partir du V<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècle et de la floraison de villes qui le caractérise.

À ce monde urbain, par ailleurs, restent souvent associés deux clichés, que C. Cahen dénonçait déjà dans les années 1960-70, à propos de la ville d'Orient au Moyen Âge<sup>(9)</sup> : « la continuité de la ville proche-orientale dans les premiers siècles de l'Islam avec celle de l'Antiquité, si naturelle que puissent la faire supposer la continuité dans le temps et le caractère somme toute pacifique de la conquête arabe, peut paraître une idée paradoxale à l'urbaniste habitué à opposer au plan géométrique et à l'entretien régulier de la ville antique le fouillis et le compartimentage de la ville musulmane à la veille des transformations contemporaines. Elle peut paraître non moins paradoxale à l'historien habitué à opposer à l'esprit et la structure municipaux de la ville antique l'absence de toute institution autonome dans la ville musulmane : opposition qu'on étend du même coup à une comparaison avec la 'commune' de l'Occident médiéval. Ces oppositions ne sont ni tout à fait exactes ni surtout pertinentes. Lorsque les Arabes ont effectué leurs conquêtes, il y avait bon temps que les colonies hellénistiques ou romaines avaient cessé d'être des villes neuves et que leur ordonnance avait été troublée, ou en tout cas leur centre, doublé de faubourgs beaucoup moins géométriques [...] Inversement, il est excessif d'imaginer que l'administration des temps musulmans n'a jamais eu de souci d'urbaniste, qu'il s'agisse du respect de vieilles réglementations ou d'organisation nouvelle, à Bagdad, à Damas, au Caire, etc. [...] Par ailleurs, il faut se souvenir qu'au moment de la conquête arabe, le gouvernement centralisateur du Bas Empire et de Byzance avait [...] intégré les villes aux institutions provinciales ». Et C. Cahen conclut : « il n'y a aucun sens à

(7) La *madrasa* de Málaga est une fondation réalisée en 1340, à titre privé par un *sūfi*, et elle n'a pas de suite (V. Martínez Enamorado, *Epigrafía y poder. Inscripciones árabes de la Madrasa al-Yadīda de Ceuta*, Ceuta, 1998).

(8) *La Alhambra, una ciudad palatina (Granada, 10-14 sept. 2001)*, à paraître.

(9) C. Cahen, *L'Islam des origines au début de l'Empire ottoman*, Paris, 1970, rééd. 1997, 187-188.

comparer des réalités qui se situent dans un contexte historique qui ne peut être comparé ». Les deux topiques forgés autour de la ville de la *dār al-islām* médiévale, et servant d'ailleurs bien souvent à la définir, se trouvent ici magistralement résumés : d'un côté, l'urbanisme de cette ville se caractérise par son 'fouillis' et son 'compartimentage', d'aucuns, J. Sauvaget pour Damas ou L. Torres Balbás pour al-Andalus, allant jusqu'à parler en termes d'anarchie et de désordre ; de l'autre, cette ville est dépourvue d'institutions autonomes, elle existe dans un Etat centralisateur et le seul pouvoir présent dans la ville est le pouvoir du souverain.

Quels pouvoirs faut-il donc chercher dans les villes d'al-Andalus ? Bien entendu et avant tout, le pouvoir politique, celui du souverain, dont on a coutume de lier l'omniprésence dans les villes du monde musulman au Moyen Âge, de l'Orient à l'Occident, à l'absence de pouvoir municipal : pour le droit musulman, il n'existe que des individus égaux et indifférenciés et la ville ne peut être reconnue comme une collectivité, ni ses habitants recevoir un statut bourgeois particulier<sup>(10)</sup>. Les pouvoirs urbains issus d'une 'élection' par les citadins n'existent donc que dans des situations de crise, comme celle qui surgit à Almería en 1038, à la mort du second souverain esclavon de la ville, les habitants choisissant pour les administrer un notable local<sup>(11)</sup>. Les manifestations de ce pouvoir politique dans les villes d'al-Andalus sont bien connues : mais à son côté, les citadins sont-ils totalement absents, ne sont-ils que cette masse inerte qui sert si souvent à les évoquer ? Et s'il existe des intentions citadines, des pouvoirs intérieurs à la ville et pas seulement des pouvoirs imposés aux citadins de l'extérieur, qui fait le lien entre ces pouvoirs de nature différente ? Il faudra là, en revanche, se contenter d'hypothèses de recherche.

Quelles sources, enfin, peuvent être interrogées sur les pouvoirs dans les villes d'al-Andalus ? D'un côté, les sources écrites, textes littéraires des géographes et chroniqueurs arabes, documents plus stéréotypés produits par les juristes, les auteurs de recueils biographiques ou de manuels de *hisba*, fournissent une première image des pouvoirs urbains, mettant en scène le pouvoir politique dans la ville à

(10) *Id.*, 185.

(11) A.-M. Eddé, H. Bresc et P. Guichard, « Les autonomismes urbains des cités islamiques », dans *Les origines des libertés urbaines, XVI<sup>e</sup> Congrès de la S.H.M.E.S. (Rouen, juin 1985)*, Rouen, 1990, 97-119.

travers les actes du souverain, mais aussi les acteurs de l'autorité publique, comme le *muhtasib*. D'un autre côté, les vestiges matériels offrent une image plus nette de la citadelle, résidence de l'autorité. La confrontation de ces documents de nature bien différente ne va pas sans poser des problèmes méthodologiques, bien connus des historiens<sup>(12)</sup>, dont celui de la différence de précision chronologique entre ces sources : vivement critiquée par G. Martinez-Gros<sup>(13)</sup>, cette confrontation du texte et du terrain me paraît néanmoins indispensable pour permettre une meilleure analyse du discours<sup>(14)</sup>, « la richesse de l'histoire des mentalités résidant, [ne l'oublions-pas], dans le fait qu'elle impose de se déplacer en permanence d'un palier à l'autre de l'histoire culturelle et de l'histoire tout court, en ayant conscience des échanges dialectiques entre ces différents niveaux<sup>(15)</sup> ».

Les pouvoirs dans les villes d'al-Andalus seront ainsi évoqués en deux temps : aux pouvoirs extérieurs à la ville, imposés sur elle, image classique de la ville *andalusi* et des pouvoirs qui y agissent, succéderont les pouvoirs intérieurs à la ville, les acteurs urbains, soit une image moins traditionnelle de cette ville, une image moins nettement dessinée aussi, dont certains traits restent aujourd'hui à peine ébauchés.

## 1. UN SOUVERAIN TOUT-PUISSANT DANS SA VILLE...

L'image traditionnelle de la ville d'al-Andalus est celle d'une ville passivement dominée par un pouvoir central omnipotent, dont on note la présence dans le lexique relatif à la ville, à travers certains actes du souverain et au fil d'empreintes laissées par ce dernier sur le paysage urbain. C'est cette première image des pouvoirs dans la ville que nous nous proposons d'examiner.

- 
- (12) P. Guichard, « Depuis Valence et en allant vers l'ouest... Bilan et propositions pour une équipe », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, XXVI (1990), 163-196.
- (13) G. Martinez-Gros, *Identité andalouse*, Arles, 1997, 292-3.
- (14) C. Mazzoli-Guintard, « Discours, lexique et peuplement : l'exemple d'al-Andalus dans le *Kitāb Rūgār d'al-Idrīsī* », *Qurṭuba, estudios andaluces*, 4 (1999), 97-115.
- (15) H. Martin, *Mentalités médiévales II, Représentations collectives du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2001, 275.

### 1.1 *Madīna* et pouvoir.

La présence du pouvoir dans la ville figure déjà dans le lexique, puisqu'on associe généralement le terme *madīna*, souvent traduit par ‘ville’<sup>(16)</sup>, et le souverain : les villes palatines fondées autour de Cordoue sont dites *madīna*, Madīnat al-Zahrā’ pour la fondation de ‘Abd al-Rahmān III, al-Madīnat al-Zāhira pour celle d’al-Manṣūr. Le qualificatif de *madīna* est parfois associé au moment de la fondation urbaine par l’autorité politique : le récit de la fortification de Calatayud, transmis par al-‘Udrī à partir du texte d’al-Rāzī, stipule que « lorsque l’hostilité des Banū Qasī se déclare dans la Marche de Saragosse, à l’époque de Muḥammad I [237/852-272/886], celui-ci reconstruit *madīnat qaf’at Ayyūb* » et confie le site aux Banū Tuḡīb<sup>(17)</sup>. De la même manière, l’inscription de fondation de la ville d’Evora commémore la reconstruction de 302/914 dans les termes suivants : « cette *madīna* fut reconstruite [par le seigneur de Badajoz, al-Ǧillīqī]<sup>(18)</sup> ». Si ces exemples tendent à mettre en relation le moment de la fondation urbaine, l’intervention du pouvoir et le terme *madīna*, l’enquête lexicométrique permet plus nettement d’affirmer le lien entre *madīna*, objet linguistique et signifiant, et des signifiés appartenant au registre du pouvoir<sup>(19)</sup> : *madīna* contient l’idée de commandement administratif, de pouvoir s’exerçant sur un territoire, le terme désignant à la fois le chef-lieu et le district. Sous *madīna* se trouve aussi le quartier central de la ville ; l’exemple bien attesté à cet égard est celui de Cordoue dont le quartier central abrite le palais et la grande-mosquée, c’est-à-dire l’espace du pouvoir. Dans d’autres cas, *madīna* désigne la citadelle, soit une fois encore l’espace qui abrite le représentant du pouvoir. Mais *madīna* sert aussi à nommer la ville de siège, mise en place par le pouvoir lors d’une campagne militaire et où le pouvoir central est présent, qu’il s’agisse du souverain ou de son représentant : Madīnat al-Fath est établie pour assiéger Tolède en 318/930, Madīnat al-Ǧazīra pour assiéger Saragosse dans les années 324/935-326/937.

(16) Sur l’équivalence *madīna*-ville, cf. C. Mazzoli-Guintard, *Villes d’al-Andalus* ..., ch. 1.

(17) J. A. Souto Lasala, « Sobre la génesis de la Calatayud islámica », *Homenaje al profesor Antonio Ubieto Arteta, Aragón en la Edad Media*, VIII (1989), 675-695.

(18) A. Goulart de Melo Borges, « Duas inscrições árabes inéditas no museu de Evora », *A cidade de Evora*, 67-68 (1987), 3-12.

(19) C. Mazzoli-Guintard, *Villes d’al-Andalus* ..., 26-35.

En aucun cas cependant, *madīna* ne peut être systématiquement associé à la présence d'un représentant de l'autorité politique et à l'existence d'un milieu urbain : le terme peut en effet être chargé de souvenirs antérieurs au II<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup> siècle, bien des cités romaines ou des villes wisigothiques étant signalées comme des *mudūn* alors qu'elles ont disparu ou ne sont plus que des ruines au moment où l'auteur les qualifie encore de *madīna* ; le terme ne fait alors que véhiculer la mémoire de leur glorieux passé urbain. Par ailleurs, *madīna* est souvent interchangeable d'un auteur à un autre, parfois aussi au sein d'un même texte, avec d'autres termes qui appartiennent au lexique castral : à Madrid sont co-occurrents *madīna* et *qaṣaba* dans le *Livre de Roger d'al-Idrīsī*<sup>(20)</sup>. Cet apparent flou terminologique cède pour l'essentiel devant l'analyse lexicographique, qui autorise, par exemple, l'examen des contacts entre *hīsn* et *madīna* dans le *Livre de Roger*<sup>(21)</sup>. Au total, il est vrai que sous *madīna* se dissimule souvent la présence d'une autorité politique, dont la résidence constitue un signe urbain majeur ; mais le bon usage de la terminologie reste indissociable de l'analyse lexicographique, qui permet non pas tant de saisir comment un auteur perçoit une réalité, mais comment il a choisi de la représenter<sup>(22)</sup>.

## 1.2 Mainmise du pouvoir sur la ville : les gestes du prince.

La présence du pouvoir dans la ville se devine aisément à travers un certain nombre de gestes du *sultān*, qui indiquent sa mainmise sur la ville : bien décrits par l'historiographie, ils ne feront ici que l'objet d'un bref rappel. Le pouvoir administre en effet la ville à travers divers personnages, dont le principal est le cadi, nommé directement par le souverain qui peut le révoquer à sa guise : il juge en dernier ressort les questions relatives aux testaments, aux biens de mainmorte, aux successions, etc. et il règle, ou fait régler par d'autres membres de l'appareil judiciaire, les conflits nés entre citadins à propos des constructions susceptibles de gêner le voisin ou de l'usage des structures d'approvisionnement et d'évacuation de

(20) Al-Idrīsī, *Opus geographicum*, éd. E. Cerulli, F. Gabrieli, G. Della Vida, L. Petech, G. Tucci, fasc. V, Napoli-Roma, 1975, § 82.

(21) C. Mazzoli-Guintard, « *Hīsn, qaṣaba, qaṣa* ... chez al-Idrīsī », *Qurtuba, estudios andalusíes*, 3 (1998), 95-112.

(22) C. Mazzoli-Guintard, « Les châteaux d'al-Andalus dans l'imaginaire d'al-Idrīsī (première moitié du XII<sup>e</sup> siècle) », dans *Château et imaginaire, Rencontres d'Histoire et d'Archéologie en Périgord* (Périgueux, 29-30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2000), Bordeaux, 2001, 57-77.

l'eau<sup>(23)</sup>. Le prince administre aussi la ville à travers le *sāhib al-madīna*, qui a tout pouvoir sur la police, réprime les délits mettant en cause l'intérêt public, et dont les attributions sont plus ou moins étendues, au gré du souverain<sup>(24)</sup>. Le prince, enfin, administre la ville à travers le *muhtasib*, nommé par le cadi, qui est le responsable des bonnes mœurs et de la gestion du marché, dont il surveille les artisans et les marchands, veillant en particulier au respect des normes de fabrication des produits<sup>(25)</sup>.

Le pouvoir du souverain se manifeste aussi à travers certains actes politiques qui reflètent sa présence dans la ville : par la *bay'a*, acte d'intronisation du souverain, le prince établit son autorité sur son État et, en premier lieu, sur la ville où il réside. La *bay'at al-hāṣṣa* est suivie de la *bay'at al-`āmma* et de cérémonies de prestation de fidélité dans les chefs-lieux provinciaux<sup>(26)</sup>. Geste de même portée que la *bay'a*, l'évocation du nom du souverain dans la *ḥuṭba* indique, chaque vendredi, la reconnaissance du *sūlṭān* par l'ensemble de la communauté et donc la mainmise de celui-ci sur la ville. Enfin, par la nomination et la destitution du gouverneur, dont la présence assure la soumission des villes de province à l'autorité cordouane, le souverain montre aussi son pouvoir sur les citadins<sup>(27)</sup>.

Des gestes répressifs permettent également au prince de manifester son autorité sur la ville : les lieux de punition sont liés, topographiquement, à l'espace du pouvoir. À Cordoue, les cadavres des rebelles sont exposés auprès de l'Alcázar, sur

(23) Sur l'appareil judiciaire, cf. É. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane*, t. 3, Paris-Leiden, 1953, pour l'époque omeyyade et C. Müller, *Gerichtspraxis im Stadstaat Córdoba. Zum Recht der Gesellschaft in einer malikitisch-islamischen Rechtstradition des 5./11. Jahrhunderts*, Leiden-Boston-Köln, 1999, pour le X<sup>e</sup> siècle.

(24) Sur ce magistrat, cf. É. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane...*, 153-162 ; M. Méouak, « Considérations sur les fonctionnaires et la magistrature de la sûreté urbaine (*sāhib al-madīna/wilāyat al-madīna*) dans l'Espagne umayyade », *Orientalia Suecana*, XLVIII (1999), 75-86.

(25) P. Chalmeta, *El « señor del zoco » en España : edades media y moderna*, Madrid, 1973.

(26) M. Méouak, *Pouvoir souverain, administration centrale et élites politiques dans l'Espagne umayyade (II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)*, Helsinki, 1999, 22-26.

(27) M. Méouak, « Administration des provinces et gouverneurs (*wulā'/ummāl*) dans l'Espagne umayyade », *Miscelánea de estudios árabes y hebraicos*, 49 (2000), 105-116.

le pont à l'époque des gouverneurs, puis, à partir de l'émirat, sur les rives du fleuve ou au-dessus de l'une des portes du palais<sup>(28)</sup>.

### **1.3 Empreintes du pouvoir sur le paysage urbain : fortifications et travaux d'édilité.**

La présence du pouvoir dans la ville se lit également à travers un certain nombre de marques que le souverain laisse sur le paysage urbain, la plus visible étant celle des fortifications urbaines, muraille et citadelle. Le premier trait de la ville *andalusi* dessine bien souvent un espace ceint d'une muraille : image globalement exacte, mais image datée, la ville enserrée par de longs murs étant la ville adulte<sup>(29)</sup>. Par ailleurs, l'image mérite d'être nuancée par la grande diversité observable entre les murailles urbaines : elle s'inscrit dans le temps, mais relève aussi de la nature de l'autorité ayant commandé ce dispositif, pouvoir souverain, pouvoir délégué du gouverneur ou pouvoir dissident d'un rebelle. Où s'inscrit la diversité des murailles urbaines ? Dans leurs dimensions, tout d'abord : pour s'en tenir à l'exemple du V<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècle, entre l'enceinte de Zorita de los Canes (3 ha) et celle de Tolède (102 ha), l'écart est de 1 à 34. Les plus grandes enceintes ont abrité des capitales d'al-Andalus, de la Cordoue omeyyade (200 ha) à la Grenade naṣride (180 ha) en passant par la Séville almohade (280 ha), les capitales des royaumes de *taifas* étant généralement moins étendus, entre 20 et 100 ha. Mais les murailles urbaines diffèrent aussi par les matériaux et les formes de construction : on oppose en général les appareils de pierre de taille des enceintes omeyyades de Vascos, de Madrid ou de Talavera, aux murailles de *tapial* de Séville ou de Cáceres, matériau traditionnellement signalé comme plus économique et plus facile à mettre en œuvre. La qualité du travail permet de distinguer des œuvres plus soignées que d'autres : les pierres de l'enceinte de Madrid sont mieux travaillées à l'extérieur qu'à l'intérieur de la muraille, le travail est donc plus soigné dans la partie offerte au

- 
- (28) C. Mazzoli-Guintard, «Le sang dans les villes d'al-Andalus : sang caché, sang exposé», dans *Le sang au Moyen Âge, IV<sup>e</sup> colloque international du Centre de Recherche Interdisciplinaire sur la Société et l'Imaginaire au Moyen Âge (Montpellier, 27-29 nov. 1997)*, Montpellier, 1999, 127-143.
- (29) Les références aux exemples qui suivent figurent dans C. Mazzoli-Guintard, *Villes d'al-Andalus...*, 55-64 et «Urbanismo y murallas», dans *Fortificaciones en al-Andalus, Primer simposium internacional sobre «Arte y cultura de al-Andalus» (Algeciras, 29-30 nov. y 1 dic. 1996)*, Algeciras, 1998, 89-101.

regard du visiteur. Par ailleurs, l'enceinte laisse le sentiment d'une protection plus ou moins achevée, selon qu'on y ajoute ou non des moyens supplémentaires de protection active -fossé, avant-mur, portes en coude, *albaranas*- ou fictive -les statues qui se trouvent en haut de la muraille d'Ecija au début du IV<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> siècle et qui suggèrent la présence de guetteurs-. Enfin, les murailles se différencient par la présence ou non d'éléments décoratifs, qui se trouvent en général sur la porte : à la fin du III<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup> siècle, l'une des portes de la ville de Pechina est dominée par une statue, semblable à celle qui se trouve au-dessus de la Porte du Pont à Cordoue. Le plus souvent, la muraille bénéficie d'un élément décoratif plus simple, motifs géométriques présents à Séville ou sur plusieurs portes de l'Alhambra, inscriptions qui donnent le nom de l'architecte, à Huesca par exemple<sup>(30)</sup>. Enfin, les murailles se différencient les unes des autres en fonction de la relation qu'elles entretiennent avec le peuplement qu'elles enserrent : d'un côté, certaines murailles enferment un habitat existant, jusque-là ouvert ; de l'autre, et plus rarement, l'enceinte anticipe la venue des hommes. Selon le cas, les ressources mises en œuvre, la nature et la force de l'autorité qui fait bâtir, diffèrent. Ainsi, la fondation de Madīnat al-Zahrā', celle de Murcie ou d'al-Binya laissent supposer, non seulement la présence d'importants moyens financiers pour réaliser les travaux de fortification et d'urbanisme et pour solliciter la venue des hommes -à Madīnat al-Zahrā', le calife propose une prime à l'installation<sup>(31)</sup>-, mais encore l'existence d'un pouvoir fort -à Murcie, l'émir décide autoritairement le déplacement de la population de la séditieuse Ello jusqu'au nouveau chef-lieu de *cora*<sup>(32)</sup>.

Autre empreinte laissée par le prince sur le paysage urbain, la citadelle : ce réduit fortifié, ultime défense de la ville, abrite la résidence du représentant du pouvoir, l'émir lui-même ou son gouverneur, et incarne par excellence la présence de l'autorité politique dans la ville<sup>(33)</sup>. Mais la résidence du pouvoir présente des

- 
- (30) J. A. Souto, « Un pasaje de al-<sup>c</sup>Udri acerca de la [re]construcción de la muralla de Huesca en el año 261/874-875 : observaciones y precisiones », *Actas del XVI Congreso de la U.E.A.I.*, Salamanca, 1995, 499-507.
- (31) C. Mazzoli-Guintard, « Cordoue et Madīnat al-Zahrā' : remarques sur le fonctionnement d'une capitale à double polarité », *Al-Qanṭara*, XVIII (1997), 43-64.
- (32) S. Gutiérrez Lloret, *La cora de Tudmūr de la Antigüedad tardía al mundo islámico. Poblamiento y cultura material*, Madrid-Alicante, 1996, 271-274.
- (33) R. Izquierdo Benito, « Las alcazabas en al-Andalus : sentido y funciones », *Fortificaciones en al-Andalus...*, 103-110 ; C. Mazzoli-Guintard, *Villes d'al-Andalus...*, 95-120 ; id., « La citadelle

visages divers : la citadelle occupe, vis-à-vis du peuplement, différents emplacements. L'image traditionnelle de l'espace du pouvoir est celle d'une fortification installée à la périphérie de la ville, cet isolement répondant à d'élémentaires motifs de sécurité : cette configuration des espaces urbains existe dans de nombreuses villes, tout au long de l'histoire d'al-Andalus, de la Cordoue omeyyade à la Grenade naṣride, et pour des localités d'importance diverse, de la modeste Calatayud à la monumentale Séville. Toutefois, la résidence du pouvoir s'installe de temps à autre au cœur de la ville : à Valence, mais aussi à Albaracín, à Loja, à Baza, etc., l'emplacement du réduit fortifié urbain s'éloigne du schéma traditionnel de la distribution des espaces urbains. L'image habituelle de l'espace du pouvoir est aussi celle d'un réduit fortifié perché sur une butte ou installé sur le point le plus élevé de l'espace *intra-muros*, afin de dominer le peuplement : l'image provient, certes, de situations fréquemment observables, mais elle ne doit pas occulter l'existence de citadelles stratégiquement placées au-dessus d'une confluence -Vascos- ou au niveau d'un pont -Mérida-, sans qu'une situation de perchement absolu vis-à-vis de l'habitat soit recherchée. L'espace du pouvoir présente aussi des visages divers en fonction de l'espace qu'il enferme, de 2500 m<sup>2</sup> à Tarifa au IV<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> siècle à 9 ha pour l'Alhambra. Les plus petites citadelles, dont la superficie est inférieure à 1 ha, sont des réduits fortifiés de type militaire, qui surveillent un point de passage ou permettent de préparer des campagnes militaires : les citadelles de Baños de la Encina, Tarifa ou Calatayud abritent, plus ou moins régulièrement, une garnison. Les citadelles les plus grandes, dont la superficie est supérieure à 2 ha, abritent un pouvoir à la tête d'un État plus ou moins important, l'émirat omeyyade<sup>(34)</sup>, un royaume de *taifa*, le califat almohade ou le royaume naṣride. L'espace du pouvoir présente, enfin, des images différentes en fonction de la nature et de l'importance de ses structures *intra-muros* : dans la

---

urbaine de l'émirat aux *taifas* : formes, espaces, fonctions (al-Andalus, VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) », dans *Château et ville (Périgueux, 28-30 septembre 2001)*, Bordeaux, 2002, 11-33 ; *id.*, « Las ciudades islámicas : tipología y evolución en la Península Ibérica », dans *La Alhambra : una ciudad palatina ...*

(34) Les travaux d'A. J. Montejo Córdoba et J. A. Garriguet Mata, « El Alcázar andalusí de Córdoba : estado actual de la cuestión y nuevas hipótesis », *Fortificaciones en al-Andalus...*, 303-332, corrigent la valeur que nous avions donnée de l'étendue de l'Alcázar cordouan : il faut lui attribuer quelque 4 ha.

citadelle de Vascos, au IV<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> siècle, se trouve une citerne<sup>(35)</sup> ; à la même époque, dans l'Alcázar cordouan, la zone des palais et des salons de réception avoisine celle des bains et de la *rawda*, tandis qu'un espace militaire occupe le sud-ouest de l'enceinte. Ces constructions sont en effet la représentation de pouvoirs de nature différente, de la souveraineté omeyyade à un pouvoir provincial, dont on ignore d'ailleurs, dans le cas de Vascos, la nature exacte. À partir du V<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècle, avec les rois de *taifas*, apparaît un nouveau type de citadelle, où l'habitat atteint les dimensions et les caractéristiques architectoniques d'un palais, et où un bain, une mosquée, voire une *rawda*, sont associés au palais : le modèle cordouan a désormais gagné les capitales des *taifas*, qui ont replié l'État omeyyade sur une base restreinte<sup>(36)</sup>. La citadelle porte donc bien l'empreinte du pouvoir qu'elle héberge et reflète la nature de l'autorité installée dans la ville.

Mais le pouvoir laisse, sur le paysage urbain, une autre marque, plus diffuse : il mène à bien un certain nombre de travaux d'urbanisme conduisant à la réalisation de structures indispensables à la vie des citadins<sup>(37)</sup>. On peut ainsi lire dans le tracé des rues l'image du pouvoir : à Cordoue, en 212/827, <sup>6</sup>Abd al-Rahmān II fait construire en pierre la chaussée de la rive droite du fleuve en aval du pont, le *Rasīf*, car les crues du fleuve emportent régulièrement les ouvrages de pisé. Dans des villes provinciales, on constate aussi qu'un pouvoir -mais de quelle nature ?- a présidé à la mise en place de la rue : à Vascos, à Lérida ou encore à Saltés, l'habitat s'aligne sur la rue, c'est-à-dire qu'il existe un plan préconçu de la voirie ; ce ne sont donc pas les maisons qui dessinent peu à peu la rue au fur et à mesure de leur construction, comme on l'a longtemps pensé<sup>(38)</sup>. Le système d'approvisionnement en eau est en général mis en place sur ordre ou avec l'appui des autorités : à Cordoue, au milieu du III<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup> siècle, l'émir fait aménager une conduite qui alimente le palais et une fontaine publique ; le calife dote Madīnat al-Zahrā' d'un

(35) R. Izquierdo Benito, *Vascos : vida cotidiana en una ciudad fronteriza de al-Andalus*, Toledo, 1999.

(36) F. Clément, *Pouvoir et légitimité en Espagne musulmane à l'époque des taifas (V<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècle), L'imām fictif*, Paris, 1997, 305-307.

(37) C. Mazzoli-Guintard, « Urbanisme islamique et ville en al-Andalus : autour de nouvelles propositions méthodologiques », dans *II Congreso Internacional «La ciudad en al-Andalus y el Magreb» (Algeciras, 26-28 de noviembre de 1999)*, Algeciras, 2002, 49-73 pour les références aux exemples qui suivent.

(38) L. Torres Balbás, *Ciudades hispanomusulmanas*, Madrid [1971], réimp. Madrid, 1985, 294.

système hydraulique ; le souverain d'Almería au V<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècle fait mettre en place une conduite qui alimente la mosquée de la ville. Le souverain ne se contente pas d'intervenir dans sa capitale : <sup>39</sup>Abd al-Rahmān III fait installer une fontaine à Ecija en 318/930. Le pouvoir fait aussi construire ou réparer les structures indispensables à la vie des musulmans, bains, mosquées et cimetières. Certaines mosquées sont fondées ou agrandies par le pouvoir dans sa capitale : l'histoire des agrandissements successifs de la grande-mosquée de Cordoue est bien connue, tout comme la fondation d'oratoires de quartier par les femmes de <sup>39</sup>Abd al-Rahmān II, ou l'intervention d'al-Mundir (404/1013-412/1021) dans la mosquée de Saragosse, et peut-être plus encore celle d'<sup>40</sup>Abū Ya<sup>c</sup>qūb Yūsuf à Séville. Le souverain œuvre aussi dans des villes de province : <sup>39</sup>Abd al-Rahmān I attache son nom à la mosquée d'Algeciras, <sup>39</sup>Abd al-Rahmān II à celle de Jaén. À l'époque omeyyade, l'autorisation de Cordoue est indispensable pour réparer l'édifice du culte : à Tolède, en 258/871, le minaret de la grande-mosquée s'effondre ; les habitants demandent à Muhammad I<sup>er</sup> l'autorisation de le rebâtir avec les fonds du *harāq* et d'ajointre à la salle de prière l'église contiguë au minaret. On pourrait aisément développer des exemples similaires à propos des bains : al-Mundir construit ceux de Saragosse, Muhammad III ceux de l'Alhambra. De même, la fondation de cimetières par le souverain est bien attestée, les exemples les mieux documentés étant ceux de Cordoue<sup>(39)</sup>. Le pouvoir intervient aussi pour construire ou réparer un élément vital pour la vie économique de la ville : le pont. À Cordoue, le pont romain, en ruines au début du II<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup> siècle, est restauré à plusieurs reprises ; en 378/988, al-Mansūr fait acheter le terrain indispensable à la construction d'un nouveau pont à Cordoue<sup>(40)</sup>.

Omniprésent dans la ville, posant sa marque en plusieurs points de l'espace urbain, le pouvoir dans les villes d'al-Andalus n'est-il que l'autorité souveraine ? Si l'omniprésence du prince peut aisément être mise en valeur, cette image est essentiellement forgée à partir d'une littérature officielle : cette image d'une ville

- 
- (39) R. Pinilla Melguizo, « Aportaciones al estudio de la topografía de Córdoba islámica : almacabras », *Qurṭuba, estudios andaluces*, 2 (1997), 175-214.
- (40) C. Mazzoli-Guintard, « Un pont sans pareil : le pont de Cordoue », dans *Châteaux, routes et rivières, Actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord* (26-28 septembre 1997), Bordeaux, 1998, 11-27.

amorphe n'est-elle pas fortement exagérée ? Il convient de s'interroger sur le rôle des citadins dans la vie urbaine, sur ces pouvoirs intérieurs à la ville.

## 2. ... ET DES CITADINS AGISSANT ?

Des signes, plus ténus que les précédents, tendent à indiquer que les citadins interviennent dans la gestion matérielle de leur ville et parfois aussi dans la gestion 'politique' de celle-ci.

### 2.1. Les citadins et la gestion matérielle de la ville.

C'est autour de leur muraille qu'on voit agir les citadins, de telle sorte qu'on peut s'interroger à propos de l'influence qu'ils exercent sur la décision de construire et sur leur marge de manœuvre dans le financement des travaux. A l'époque omeyyade, tous les ouvrages de l'Etat sont de la compétence du *sāhib al-abniya*, le chef des constructions ; en province, il délègue la direction des travaux au gouverneur<sup>(41)</sup> : reste-t-il, aux citadins, un rôle à jouer dans la décision de construire ? Après la prise d'Evora en *muharram* 301/août 913 par Ordoño II, Ibn Hayyān rapporte comment les habitants du *ṭarb* se mettent à réparer leurs murailles ; ceux de Badajoz s'y emploient avec un zèle particulier et informe le maître de Badajoz, <sup>o</sup>*Abd Allāh b. Muḥammad al-Ǧillīqī*<sup>(42)</sup>, de leur intention : il les encourage et vient superviser les travaux<sup>(43)</sup>. De cet épisode, on peut retenir que les citadins ne disposent d'aucune marge de manœuvre, puisqu'ils doivent demander l'autorisation de se fortifier au détenteur de l'autorité ; mais on peut aussi retenir que les citadins prennent eux-mêmes, et entre eux, la décision de protéger leur lieu de vie, s'avèrent capables de prendre des initiatives, ce qui est révélateur d'un mode d'organisation qu'occulte l'image de citadins passivement dominés par le pouvoir en place.

(41) M. Ocaña Jiménez, « Arquitectos y mano de obra en la construcción de la gran mezquita de Occidente », *Cuadernos de la Alhambra*, 22 (1986), 55-85.

(42) Petit-fils de <sup>o</sup>*Abd al-Rahmān b. Marwān*, « rebelle en rupture de ban avec les émirs omeyyades mis dans l'obligation de reconnaître son pouvoir » (C. Picard, « La fondation de Badajoz par <sup>o</sup>*Abd al-Rahmān ibn Yūnus al-Jillīqī* (fin IX<sup>e</sup> siècle) », *Revue des études islamiques*, XLIX (1981), 215-229), qui fonde la ville en 888 ; <sup>o</sup>*Abd Allāh* meurt en 923.

(43) Ibn Hayyān, *Crónica del califa <sup>o</sup>Abdarrahmān III al-Nāṣir entre los años 912 y 942*, *Al-Muqtabis V*, trad. M<sup>a</sup> J. Viguera et F. Corriente, Zaragoza, 1981, 64.

Quant au financement de la construction, on estime souvent que des fonds publics, les impôts, servent à payer les travaux effectués sur l'enceinte, et ceci tout au long de l'histoire d'al-Andalus. Au début du II<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup> siècle, le *wālī* al-Samh, pour restaurer des brèches dans la muraille de Cordoue, doit consulter le calife, en lui notifiant qu'il a les moyens de réaliser les travaux avec ce qui lui reste des impôts après avoir payé le *gund*<sup>(44)</sup>. Au V<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècle, les habitants d'une localité en guerre engagent des guetteurs rétribués par chaque homme marié ; au VIII<sup>e</sup>/XIV<sup>e</sup> siècle encore, un maçon travaille pendant des années à la construction des remparts en étant payé sur la taxe (*waṣīf*) perçue sur les habitants pour la construction de leurs remparts<sup>(45)</sup> : le rôle des citadins dans le financement de leurs fortifications se borne-t-il au versement de l'impôt, comme ces exemples tendent à le montrer ? Peut-être pas seulement : en 401/1010, Cordoue assiégée par les Berbères manque de ressources financières pour sa défense ; le calife Hishām II convoque les gens des marchés (*ahl al-aswāq*) dans son palais et leur demande une aide financière<sup>(46)</sup>. Ils la lui refusent, arguant du fait qu'ils ont déjà versé, à plusieurs reprises, des contributions (*ḡarimnā*<sup>(47)</sup>). L'épisode est intéressant, à double titre : d'une part, le refus opposé par un groupe de citadins permet de nuancer leur image de masse inerte passivement dominée par le pouvoir ; d'autre part, ce refus collectivement opposé par les citadins indique, une fois encore, leur capacité à se consulter, à se concerter, bref, à s'organiser. D'autres épisodes, plus tardifs et en dehors du contexte de crise de la grande *fitna*, vont dans le même sens. La levée de l'impôt destiné à la réfection des enceintes urbaines (*taṭīb*), en 519/1125, est rapportée par Ibn Idārī<sup>(48)</sup> : cette vision officielle de l'épisode<sup>(49)</sup> met en scène des citadins qui

(44) *Aḥbār maġmū'a, Crónica anónima del s. XI*, trad. E. Lafuente y Alcántara, Madrid, 1867, 35.

(45) V. Lagardère, *Histoire et société en Occident musulman au Moyen Âge, Analyse du Miyyār d'al-Wansarī*, Madrid, 1995, 479.

(46) Ibn Idārī, *Al-Bayān al-mugrib*, t. III, *Histoire de l'Espagne musulmane au XIème siècle*, éd. É. Lévi-Provençal, Paris, 1930, 104 (trad. F. Maíllo Salgado, *La caída del Califato de Córdoba y los Reyes de Taifas (al-Bayān al-Mugrib)*, Salamanca, 1993).

(47) L'édition donne *‘azamnā* (*‘azama* : inviter, convier), dont F. Maíllo Salgado propose la lecture *ḡarimnā* (*ḡarima* : payer ; II : imposer une contribution, être surchargé d'impôts dans R. Dozy, *Supplément aux dictionnaires arabes*, Leyde, 1881).

(48) Cet impôt sur les édifices est institué par l'Almoravide Alī b. Yūsuf b. Tāshufīn (Ibn Idārī, *Al-Bayān al-mugrib, Nuevos fragmentos almorávides y almohades*, trad. A. Huici Miranda, Valencia, 1963, 170-172).

(49) Ibn Idārī est un compilateur obligé à rédiger une histoire du Maghreb pour un ami cultivé et

réagissent, de manière positive ou négative, à cette contribution. Certains protestent, *ta'tib* signifiant protestation, reproche : à Grenade, les travaux sont réalisés en dépit du bon sens, les fondations ne sont pas achevées, les contreforts ne sont pas mis en place, et la muraille s'effondre entre Bāb al-Ramla et Bāb Ilbīra, causant de nombreuses victimes et multipliant les réclamations contre le responsable des travaux. D'autres approuvent les travaux : à Almería, la personne chargée de la réfection des murailles mène à bien sa tâche sans dépenser inutilement l'argent et en réalisant de bonnes constructions. La levée du *ta'tib* montre, une fois de plus, qu'on ne peut réduire les citadins à une masse inerte. Une dizaine d'années plus tard, la muraille de Séville nécessite des travaux : le cadi de la ville, Abū Bakr b. al-'Arabī, ordonne aux habitants de remettre les peaux de leurs moutons lors de la Fête du Sacrifice, afin que le montant de la vente permette la réalisation de ces travaux<sup>(50)</sup>. Les Sévillans refusent d'obtempérer et le pieux cadi, car ses panégyristes sont là pour louer sa grande ferveur, n'hésite pas à utiliser ses fonds personnels pour payer les travaux : il n'en reste pas moins que l'épisode indique l'existence d'un front commun du refus, signe d'une certaine organisation des citadins.

Par ailleurs, il existe, dans les villes d'al-Andalus, des mouvements de fonds qui s'effectuent en marge du pouvoir ; on peut y lire la trace d'une organisation des citadins, en marge des rouages officiels. C. Cahen a montré l'existence de ces mouvements de fonds pour la ville du monde musulman médiéval, qu'il a qualifiés non de véritablement municipaux, mais « d'extra-étatiques<sup>(51)</sup> ». Il s'agit de redevances perçues en échange de protections (*himāya*), un individu pouvant ainsi protéger un pont, une route, mais aussi un jardin, un marché ou un quartier. Pour al-Andalus, l'épisode bien documenté se situe à Séville, au début du VI<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> siècle, où l'attitude des gardiens de porte donne le sentiment que ceux-ci ne dépendent pas du pouvoir politique. Ibn 'Abdūn écrit à leur sujet<sup>(52)</sup> : « on doit fixer au gardien de

puissant (É. Fricaud, *Ibn 'Idārī : bilan d'un siècle et demi de recherches sur le Bayān al-muğrib*, thèse dirigée par P. Guichard, Lyon-II, 1994).

(50) Épisode rapporté par al-Maqqarī, *Nafḥ al-tub*, et analysé par J. Bosch-Vilá, *La Sevilla islámica*, Sevilla, 1984, 306.

(51) C. Cahen, « Les finances urbaines dans le Moyen Âge musulman », dans *V<sup>e</sup> Congrès d'Arabisants et d'Islamisants* (Bruxelles, 1970), Louvain, 1971, 145-150, en part. 147.

(52) Ibn 'Abdūn, *Séville musulmane au début du XII<sup>e</sup> siècle. Le traité d'Ibn 'Abdūn sur la vie urbaine et les corps de métiers*, trad. E. Lévi-Provençal, Paris, 1947, 72.

chaque porte le montant du droit qu'il prélèvera sur les entrants, car c'est là maintenant une coutume en usage ; or, ces gardiens font preuve d'exagération, d'avilité et de tendance à abuser, et, si l'on n'y prête pas attention, ils violeront l'usage établi, le droit de porte devenant de leur fait aussi important, sinon plus lourd, que le droit de marché : ils ouvriront ainsi de nouvelles portes au dol et chercheront des prétextes pour spolier le bien des gens. Si l'on pouvait couper court à cette pratique, ce serait une bonne chose ; on paierait au gardien de porte, pour lui permettre de vivre, un salaire qui lui serait alloué par l'inspecteur des biens de mainmorte et des successions. Celui qui apporte de son domaine quelque denrée destinée à son propre usage n'aura, au moment où il franchit la porte de la ville, rien à donner au gardien, sauf si c'est par pure amabilité et spontanément, sans la moindre obligation à cet égard ». Ce gardien de porte sévillan présente un certain nombre de points communs avec le personnage qui perçoit une taxe de *himāya* : il fixe lui-même le montant de ce qu'il veut percevoir ; cette somme lui sert de salaire, puisqu'Ibn 'Abdūn suggère de lui fournir un revenu fixe pour mettre fin à cette manière de procéder ; ce gardien dépend bien davantage d'une « coutume en usage », d'une pratique établie, que du pouvoir politique. On peut, en effet, lui verser quelque chose par « pure amabilité » : on imagine mal les citadins versant un droit d'entrée dans la cassette du souverain selon ... leur bon vouloir !

Ces quelques épisodes, rares, car ne convenant pas forcément à une littérature officielle, à « celui qui écrit sous l'autorité du souverain<sup>(53)</sup> », semblent toutefois indiquer que les citadins interviennent dans la gestion matérielle de leur ville, et ceci en marge du pouvoir politique.

## 2.2 Les citadins et la gestion ‘politique’ de leur ville.

Il faut, bien entendu, entendre l'adjectif ‘politique’ dans son reliefymologique, c'est-à-dire renvoyant à la cité, au gouvernement de celle-ci. On sait ainsi que les citadins interviennent de temps à autre, en période de crise politique, dans le choix de leurs gouvernants<sup>(54)</sup> : la ville d'Almería est dirigée par l'eslavon Zuhayr jusqu'à la mort de celui-ci, en 430/1038 ; les gens d'Almería « confient alors la gestion de leurs affaires à leur *šayh* Abū Bakr al-Ramīmī qui gouverne la

(53) G. Martinez-Gros, *L'idéologie omeyyade, La construction de la légitimité du Califat de Cordoue (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, Madrid, 1992, 19.

(54) A.-M. Eddé, H. Bresc et P. Guichard, « Les autonomismes urbains ...

ville jusqu'à ce qu'ils écrivent à « Abd al-« Azīz de Valence<sup>(55)</sup> ». L'épisode peut être interprété de deux façons : P. Guichard y voit l'indice d'une soumission sans difficulté à un chef extérieur à la ville. Mais on peut aussi y voir le signe d'une soumission active des citadins, c'est-à-dire d'une intervention de ceux-ci, ou du moins de certains d'entre eux, dans le choix de leur gouvernant. On dispose, pour le milieu du VI<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> siècle, au moment de la crise du régime almoravide, d'exemples similaires, au cours desquels les Valenciens et les Murciens offrent le pouvoir à l'un des leurs<sup>(56)</sup>. Ces exemples sont suffisamment connus pour qu'il soit inutile d'y revenir : on y voit des citadins intervenir dans la gestion politique de leur ville ; mais il s'agit de temps troublés, où l'autorité est diluée, voire absente. Existe-t-il d'autres situations où les citadins interviennent dans la vie de leur ville ?

À plusieurs reprises dans l'histoire d'al-Andalus, les chroniqueurs mettent en scène des citadins en action : elle les mène de la rumeur à la plainte, voire à la révolte. La rumeur représente le moyen par lequel les citadins s'emparent, tout à fait pacifiquement, de la rue<sup>(57)</sup> ; les bruits naissent dans la rue, y circulent, s'y répandent. Les exemples sont nombreux pour le premier tiers du V<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècle ; il s'agit parfois de commentaires en apparence bien anodins : ainsi, le 1<sup>er</sup> *rabi*<sup>2</sup> II 398/15 décembre 1007, les Cordouans commentent un fait divers insolite, l'irruption, dans les rues de la capitale, d'un sanglier qui finit sa course au bord du fleuve, en face du palais<sup>(58)</sup>. Les Cordouans ne connaissent pas cet animal : la zone de cultures qui entoure leur cité a repoussé au loin le *saltus* ; les animaux sauvages, dont le biotope est bien éloigné de la ville, ne circulent *a fortiori* jamais dans les rues de Cordoue : l'événement, on le comprend, est interprété par celui qui le rapporte comme un mauvais présage. Parfois aussi, les citadins commentent la vie politique : ils réagissent aux nominations, attribuent un surnom aux dirigeants, donnent leur avis sur telle expédition militaire. Le pouvoir est bien conscient de l'intérêt qu'il a à reprendre en main au plus vite les rumeurs, avant qu'elles

(55) Cette version des faits, d'Ibn al-Haṭīb, est analysée dans P. Guichard, *Les musulmans de Valence et la Reconquête (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Damas, 1991, 2 vols., II, 293.

(56) P. Guichard, *Les musulmans de Valence...*, Damas, 1990, I, 110-112.

(57) Sur la rumeur, voir *La circulation des nouvelles au Moyen Âge*, XXIV<sup>e</sup> Congrès de la S.M.E.S.P. (Avignon, 1993), Paris-Rome, 1994, en particulier C. Gauvard, « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge », 157-178 et C. Beaune, « La rumeur dans le *Journal du Bourgeois de Paris* », 191-204.

(58) Ibn 'Idārī, *La calda del Califato...*, 30.

n'enflent trop : toujours prompt à diffuser la nouvelle d'une victoire militaire, le pouvoir qui tient en main la cité l'est plus encore à répandre celle de sa victoire politique ; ainsi, à la fin de l'année 422/1031, « on proclame dans les souks et les faubourgs qu'il ne reste plus dans la ville aucun Omeyyade<sup>(59)</sup> ». Les citadins interviennent également dans la gestion politique de leur cité par la plainte, comme l'indique la situation suivante : en 362/972, les habitants de Guadalajara déposent une plainte contre leur *qā'id* ; Cordoue doit envoyer, pour enquêter sur cette affaire, deux fondés de pouvoir, un juge et trésorier<sup>(60)</sup>. Il n'est sans doute pas toujours facile de se faire entendre, comme à l'époque où l'émir <sup>c</sup>Abd Allāh recevait les plaintes de ses administrés sous la Porte de la Justice de son palais ; toutes les occasions sont alors bonnes pour déposer sa requête : à Cordoue, en 398/1007, lorsque le vizir de <sup>c</sup>Abd al-Malik al-Muzaffar, <sup>c</sup>Isā b. Sa<sup>c</sup>id, circule à cheval dans les rues de Cordoue, les citadins lui tendent des pétitions, qu'il jette d'ailleurs au fossé au nez des Cordouans, provoquant leur colère. Et lorsque la rumeur enfle, ou que la doléance reste sans réponse, les citadins peuvent en venir à la révolte<sup>(61)</sup> ; entre 399/1009 et 422/1031, l'Alcázar cordouan est pris d'assaut par quatre fois<sup>(62)</sup> : en *ğumādā* II 399/ février 1009, des éléments de la plèbe, guidés par Muḥammad II, l'arrière-petit-fils de <sup>c</sup>Abd al-Rahmān III, prennent des échelles dans le souk des artisans du bois, s'emparent du palais et renversent Hişām II ; en *ğumādā* II 414/septembre 1023, les Cordouans décident de déposer al-Qāsim b. Ḥammūd et pour ce faire, ils s'emparent du palais ; en *dūl-qāda* 414/janv. 1024, une émeute urbaine renverse <sup>c</sup>Abd al-Rahmān V ; en *dūl-hiğğa* 422/novembre 1031, le palais est pris et Hişām III renversé. Nous retrouvons, dans ces épisodes, les situations de crise évoquées précédemment : néanmoins, il semble bien que, de la rumeur au choix du gouvernant, les citadins sont loin de constituer une masse inerte,

(59) *Id.*, 131.

(60) Al-Rāzī, *Anales palatinos del califa de Córdoba al-Hakam II*, trad. E. García Gómez, Madrid, 1967, 133.

(61) On trouve une excellente analyse de la révolte urbaine dans S. Sabari, *Mouvements populaires à Bagdad à l'époque abbasside, IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1981.

(62) Pour une analyse de ces épisodes, cf. F. Clément, *Pouvoir et légitimité...* ; C. Mazzoli-Guintard, « Quand, dans le premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, le peuple cordouan s'emparait de la rue... », *Al-Qantara*, XX (1999), 119-135 ; *id.*, « Face aux révoltes urbaines, la citadelle d'al-Andalus omeyyade (756-1031) », dans *Château et guerre, Rencontre d'Histoire et d'Archéologie en Périgord* (Périgueux, 25-27 septembre 1998), à paraître.

passivement dominés par le pouvoir du souverain. Il faut dorénavant s'interroger sur ces citadins qui apparaissent comme des acteurs de la vie urbaine.

### 2.3. Les acteurs urbains.

Ils apparaissent essentiellement à travers les révoltes urbaines et font intervenir le milieu des marchands-lettres, dont on commence à saisir le rôle dans la vie de la cité<sup>(63)</sup>. Ainsi, en 401/1010, les *ahl al-aswāq* refusent-ils d'apporter au calife l'aide financière qu'il réclame : quelle est la position de ces représentants des marchands et artisans ? Quels liens ces gens des marchés entretiennent-ils avec le chef du métier (*amīn*), personnage intermédiaire entre la profession et l'administration, dont on suppose qu'il est l'agent du pouvoir chargé de contrôler le métier<sup>(64)</sup> ?

En 423/1031, à Cordoue, l'opposition à Hishām III grandit dans le monde des marchands, avant que la bourgeoisie des lettrés ne proclame l'abolition du califat et s'empare du pouvoir : Abū l-Hazm b. Ğahwar appartient à une famille arabe, autrefois fixée à Cordoue, dont sont issus de nombreux savants. La société urbaine *andalusi* semble en effet se caractériser par l'existence, dès l'époque omeyyade, d'un groupe de citadins influent, formé des intellectuels et en relation étroite, voire en partie confondu, avec les riches marchands et artisans de la ville ; É. Lévi-Provençal avait bien soupçonné l'existence de ce groupe, qu'il situait entre la *ḥāṣṣa* et la *‘āmma*, et qu'il appelait « bourgeoisie de fait », sans existence reconnue, son influence dans la ville ne lui permettant pas de réclamer au pouvoir un statut particulier, alors qu'elle avait un rôle actif dans la vie urbaine et une influence certaine dans la vie économique et intellectuelle. Il faut sans doute placer au V<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècle le développement de ce groupe, puisque sont réunies les deux conditions nécessaires à son épanouissement, l'existence de milieux urbains

(63) Le rôle du marchand-lettré est connu dès époque émirale : la révolte cordouane de 818 naît sur la rive gauche du Guadalquivir, peuplée de marchands, d'artisans et de savants. Les liens entre bourgeoisie de l'argent et intellectuels, bien perçus pour l'Orient (S. D. Goitein, « The rise of the near-eastern bourgeoisie in early Islamic times », *Cahiers d'histoire mondiale*, III (1957), 583-604), commencent à l'être pour l'Occident (L. Molina, « Familias andaluzas: los datos del *Tarīħ ‘ulamā’ al-Andalus* de Ibn al-Faraḍī », dans M<sup>o</sup> L. Avila (éd.) *Estudios onomásticos-biográficos de al-Andalus*, II, Granada, 1989, 19-99 ; M. Marín, *Individuo y sociedad en al-Andalus*, Madrid, 1992, 150-151 et 173-176).

(64) S. A. El-Ali et C. Cahen, « *‘arīf* », *EP*, I, 649-651.

prospères et de classes dirigeantes ayant besoin de ses services. Le poids de ce groupe ne cesse de croître dans les années qui suivent la fin du califat, les intellectuels s'insérant alors dans la classe dirigeante ; les relations entre le groupe des savants, le pouvoir en place et la masse des citadins deviennent de plus en plus complexes : de force urbaine distincte et même parfois opposée à l'autorité, prenant au besoin la défense des intérêts du peuple, le groupe des intellectuels s'intègre au groupe détenteur du pouvoir souverain, voire le remplace<sup>(65)</sup>. Les souverains du V<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècle ont souvent obtenu l'appui des intellectuels pour donner une base légale à leur autorité, mais ce sont ces mêmes intellectuels qui vont déclarer déchus les rois de *taifas* après Zallāqa. Cette élite urbaine devient une composante importante de l'élite politique à l'époque almoravide ; elle obtient alors des postes et des honneurs et perd en même temps sa capacité représentative auprès du peuple urbain. Ce schéma ne peut toutefois être généralisé à l'ensemble du groupe : lors de la révolte cordouane de 515/1121, ce sont les *fugahā'* qui présentent, avec des notables, les plaintes des Cordouans au *wālī*<sup>(66)</sup>. Il se trouve donc, à la tête des mouvements urbains, des notables qui forment une bourgeoisie de fait, dans laquelle élite marchande et élite intellectuelle se confondent : on devine juste l'existence de ce groupe, sans pouvoir en cerner les contours, ni les modes d'organisation.

On peut, en effet, s'interroger sur le rôle de ce groupe au niveau du quartier et donc sur le fonctionnement de la ville comme corps social. A propos de la levée du *ta'ātib* en 519/1125, on devine une organisation par quartier à Cordoue, dans laquelle les hommes d'une même mosquée se préoccupent de reconstruire la partie de la muraille qui est contiguë à leur bâtiment de culte<sup>(67)</sup>. De même, de la littérature juridique se dégage l'idée d'une gestion collective de la rue : une *fatwā* du V<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècle, rendue à Cordoue par Ibn 'Attāb (m. 462/1069), stipule que « si les voisins sont d'accord pour réparer une venelle (*darb*), celui qui refuse d'y

(65) C. Mazzoli-Guintard, *Villes d'al-Andalus...*, 221.

(66) Un membre de la milice du gouverneur almoravide tente de s'emparer d'une femme. Elle appelle à l'aide et les Cordouans marchent contre le palais, contraignant l'Almoravide à la fuite ; on ignore toutefois si cette révolte repose sur cette seule affaire de mœurs ou sur des problèmes de vente de biens (P. Guichard et V. Lagardère, « La vie sociale et économique de l'Espagne musulmane aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles à travers les *fatwā's* du *Mi'yār d'al-Wanṣarī*, *Mélanges de la Casa de Velázquez*, XXVI (1990), 206-207).

(67) C. Mazzoli-Guintard, « Urbanismo y murallas...», 95.

contribuer y sera constraint<sup>(68)</sup> ». Mais il faudrait également revenir sur l'organisation du métier et sur le rôle de l'*amīn* dans les villes d'al-Andalus : n'est-il qu'un agent du pouvoir ou joue-t-il un rôle dans la structuration du métier ?

## CONCLUSION

Dans le monde urbain d'al-Andalus, l'omniprésence de l'autorité souveraine se manifeste tant à travers les manifestations architecturales du pouvoir, qu'à travers un certain nombre d'actes du *sultān* qui indiquent sa mainmise sur la ville. Cette omniprésence ne doit toutefois pas occulter l'existence, dans la ville, d'autres forces qui partent d'elle-même, qui agissent en marge du pouvoir souverain : la notion d'absence d'organisation municipale dans les villes du monde arabo-musulman médiéval est une idée née d'une comparaison, caractéristique de l'école orientaliste, avec les villes de l'Occident chrétien, où fleurit la commune et son gouvernement bourgeois. Mais en faisant l'effort d'étudier les villes du monde arabo-musulman pour elles-mêmes, les intentions citadines qui permettent le fonctionnement même de la cité, à côté de ses instances officielles, ne peuvent que prendre corps.

---

(68) V. Lagardère, *Histoire et société...*, 172.